

¹ Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Inventaire	Source de la saisine : État.	
Décision n° 2021-07		
Date d'examen: 03/03/2021	<p>Objet :</p> <p>AVIS</p> <p>ZNIEFF d'Aquitaine</p>	

Contexte de la demande

L'antenne de Bordeaux du Secrétariat Scientifique de l'Inventaire de Nouvelle Aquitaine des ZNIEFF, présente le récapitulatif des ZNIEFF présentées à l'examen du CST-B :

- 1 suppression en Gironde
- 1 actualisation en Lot-et-Garonne (déjà soumise en 2020)
- 4 actualisations en Pyrénées-Atlantiques

Dpt	N°	Nom	Type	C/A/S	Description sommaire	Surface (ha)	Groupes d'intérêt
33	720030030	VIGNES DE LA CLOTTE BLANCHE	1	S	Site proposé à la désinscription, censé correspondre à une localité de <i>Tulipa clusiana</i> mais la station se situe ailleurs	3.04	/
64	720008868	Lac d'Artix et Saligues aval du Gave de Pau	1	A	Située à l'ouest de Pau, cette ZNIEFF s'étend le long du Gave de Pau sur environ 13 km, en comprenant son lit mineur, des anciennes gravières ainsi que des plans d'eau et boisements alluviaux	854.91	Bota et Faune
64	720012210	Barthes et marécages de Saint-Pé-de-Léren	1	A	Située au nord du département, à 2km de la frontière landaise, la ZNIEFF correspond à un ensemble de milieux humides prairiaux (et milieux connexes), au sein d'un paysage de maïsiculture et de boisements dont certains sont exploités	47.52	Bota
64	720014229	Pène de Mu	1	A	Située au coeur du Béarn des gaves, cette ZNIEFF est un promontoire rocheux culminant à 143 mètres d'altitude et surplombant le gave d'Oloron au niveau de la commune de Castagnède	26.36	Bota et Faune
64	720014226	Vallon du Bernatère et Arriou de Pursuibes	1	A	Située dans le Béarn des gaves entre Salies-de-Béarn et Carresse-Cassaber, cette ZNIEFF est constituée de fonds de vallons boisés et de landes et milieux paratourbeux. Elle appartient au réseau hydrographique du gave d'Oloron	46.01	Bota (et Faune)
47	720030005	Coteaux calcaires du Ruisseau de Saint-Antoine	2	A	Située au cœur du Pays de Serres, le site comprend les coteaux du bassin versant du ruisseau de Saint-Antoine, ainsi que les portions les mieux préservées (parties amont) des vallons	396.48	Bota

La **suppression de la ZNIEFF 720030030** – Vignes de la Clotte blanche et **l'actualisation de la ZNIEFF 720030005** - Coteaux calcaires du Ruisseau de Saint-Antoine sont **validées** par les rapporteurs.

Les **ZNIEFF 720008868 - Lac d'Artix et Saligues aval du Gave de Pau** et **720014229 - Pène de Mu** sont **validées avec recommandation** par les rapporteurs.

Échanges

Les deux autres Znieff pré-validées sous réserve par les rapporteurs font l'objet d'échange.

Le rapporteur regrette l'absence récurrente d'inventaire sur la faune alors que des données existent. L'antenne Aquitaine du SSI-NA précise que ces données ne sont pas partagées au sein du SINP et ne sont donc pas accessibles. Le CSRPN relève à nouveau la difficulté d'accessibilité et d'utilisation des données privées non partagées au sein du SINP pour l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF.

Le CSRPN précise également l'existence de données de lamproies en amont et en aval du site. Cette information est à prendre en considération pour l'actualisation des fiches.

Pour les autres données, il conviendrait de communiquer à l'antenne aquitaine du SSI-NA les sources de ces données afin de compléter les formulaires.

Décision du CSRPN N-A

Le Président de séance met au vote l'avis tel que formulé par les rapporteurs.

Votants : 24 - Pour : 24 ; contre : 0 ; Abstention : 0.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité un avis

- **favorable** pour la suppression de la ZNIEFF **720030030** – Vignes de la Clotte blanche
- **favorable** pour l'actualisation de la ZNIEFF **720030005** - Coteaux calcaires du Ruisseau de Saint-Antoine
- **favorable avec remarques** pour l'actualisation des ZNIEFF **720008868** - Lac d'Artix et Saligues aval du Gave de Pau avec différenciation des statuts pour l'avifaune (hivernant, de passage, reproducteur), **720014229** - Pène de Mu avec validation nécessaire de la présence de certaines espèces et les ZNIEFF **720012210** - Barthes et marécages de Saint-Pé-de-Léren et **720014226** - Vallon du Bernatère et Arriou de Poursuibes avec nécessité de compléter les données relatives à la faune.

A Bordeaux, le 03 mars 2021.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL